

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 24
votants : 27**

OBJET : Culture :

**Autorisation de signer
la convention et
attribution d'une
subvention de 160 €.**

L'an deux mille quatorze
le vingt-sept du mois de juin à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**,
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2014.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra
RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI /
Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Christine DECORDIER /
Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Eddie DEGIOVANNI /
Charles BEVACQUA / Martine DUNOYER DE SEGONZAC /
Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-
Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI /
Emmanuelle GAZIELLO / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine
BOLLARO.

PROCURATIONS : Gracienne DODAIN à Alexandra RUSSO /
Taoufik FATFOUTA à Romain BIANCHI / DRAGONI José à Pierre
VESTRI.

Secrétaire de séance : Alexandra RUSSO

oo

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur Robert NARDELLI, son Maire en exercice, à
signer la convention et à attribuer une subvention de cent
soixante euros (160 €) à la Commune de Contes dans le
cadre de l'action « Poésie des deux rives ».

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le : 7/7/14
et publication en
mairie le : 8/7/14**

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Maire de DRAP
Robert NARDELLI**



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 24
votants : 27

OBJET : Culture :
**Création d'une régie
d'avances pour la
gestion de la salle de
spectacle Jean FERRAT**

L'an deux mille quatorze
le vingt-sept du mois de juin à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**,
Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2014.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra
RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI /
Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Christine DECORDIER /
Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Eddie DEGIOVANNI /
Charles BEVACQUA / Martine DUNOYER DE SEGONZAC /
Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-
Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI /
Emmanuelle GAZIELLO / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine
BOLLARO.

PROCURATIONS : Gracienne DODAIN à Alexandra RUSSO /
Taoufik FATFOUTA à Romain BIANCHI / DRAGONI José à Pierre
VESTRI.

Secrétaire de séance : Alexandra RUSSO

oo

- VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et
à la simplification de la coopération intercommunale dite
« loi Chevènement »,
- VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et
responsabilités locales,
- VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant
règlement général sur la comptabilité publique, et
notamment son article 18,
- VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la
responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- VU le décret n°97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la
création des régies de recettes, des régies d'avances et
des régies de recettes et d'avances des collectivités
territoriales et des établissements publics locaux codifié
aux articles R.1617-6 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
- VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif au taux de l'indemnité de
responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs
d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des
organismes publics et montant du cautionnement imposé
à ces agents,
- VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du
19 juin 2014

CONSIDERANT la nécessité d'assouplir le régime des paiements par mandat administratif et afin de régler immédiatement les sommes dues aux artistes,

Le Conseil municipal autorise, après service fait, la création régie d'avances permettant de régler des factures à hauteur de 20 000 Euros par dépense et par chèque.

Le régisseur sera assujéti au cautionnement et percevra l'indemnité de responsabilité (ainsi que le suppléant lorsque les conditions réglementaires seront réunies).

IL EST DECIDE de valider le projet de création d'une régie d'avances pour le bon fonctionnement de la salle de spectacles Jean FERRAT.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture
le : 7/7/14
et publication en
mairie le : 8/7/14

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire de DRAP

Robert NARDELLI

